



PREFET DE L'AUBE

**Direction Départementale
des Territoires de l'Aube**

Service Eau Biodiversité

Arrêté portant règlement permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Aube

SYNTHESE DE LA CONSULTATION

Etablie au titre de l'article L 120-1 du code de l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public
défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

1 - Déroulement de la procédure

Date de publication de la note de présentation et du projet d'arrêté préfectoral : 19 novembre 2019
Durée minimale de la consultation : 21 jours
Date limite de remise des avis : 10 décembre 2019

2 - Bilan de la consultation

La consultation n'a donné lieu à aucune observation.

3 - Motivation de la décision

Compte tenu de l'absence d'observation, le projet d'arrêté a été signé sans modification.

4 - Publication de la synthèse de la consultation

Durée minimale de mise en ligne : 3 mois